

<b>Zeitschrift:</b>	Ingénieurs et architectes suisses
<b>Band:</b>	121 (1995)
<b>Heft:</b>	10
<b>Artikel:</b>	Nouvel hôtel de police: état de Genève: architectes: André Gallay, Jacques Berger & Carlo Steffen; Jacques Bugna & Collaborateurs, Genève
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-78600">https://doi.org/10.5169/seals-78600</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Nouvel hôtel de police

## Etat de Genève

Maître de l'ouvrage:  
Etat de Genève  
Architectes:  
André Gallay,  
Jacques Berger &  
Carlo Steffen;  
Jacques Bugna &  
Collaborateurs,  
Genève

1<sup>er</sup> prix  
d'un concours  
d'architecture  
jugé en 1991

C'est en 1965, que la police genevoise s'est installée dans des locaux flambant neufs au boulevard Carl-Vogt. Le volume total à disposition présentait cependant l'inconvénient, vite perçu, de n'avoir pas été étudié pour cette affectation particulière et aussi, de ne pas offrir de réserve d'extension. Il a donc fallu décentraliser certains services et patienter vingt ans jusqu'à ce qu'un crédit soit voté pour la construction d'un nouvel hôtel de police, élaboré à cet usage exclusif et pouvant réunir l'ensemble des services sous un même toit.

### Quatorze services logés en première étape

Le projet proposé offre 97 508 m<sup>3</sup> SIA répartis en rez-de-chaussée, trois étages, un attique et trois niveaux souterrains, soit 23 000 m<sup>2</sup> utiles.

Après livraison de la première étape, les services suivants trouvent déjà place dans le bâtiment:

- état major de la police
- service du personnel administratif
- service de presse
- service de coordination informatique police
- état-major de la gendarmerie
- brigade motorisée
- brigade des transports et de l'environnement
- brigade d'intervention
- groupe de mesures chantiers
- service des contraventions
- service des transmissions

- service informatique DJP
- chenil.

### Techniques diversifiées et solutions multifonctionnelles

Le bâtiment utilise au maximum la surface de la parcelle et présente un gabarit bas, de nature à éviter l'effet de dominance et à laisser s'affirmer, par contraste, l'élancement de la tour Firminich toute proche.

Par sa volumétrie forte (80 par 90 m et 14 m de hauteur), l'hôtel de police s'affirme monumental. Cet effet est cependant contrasté par le découpage de son plan et par le jeu des espaces vitrés (rue centrale) et serres latérales, toutes caractéristiques qui contribuent par ailleurs à rompre la monotonie des grandes façades. La faible hauteur favorise d'autre part l'apport de lumière dans les différents locaux.

Ce parti architectural permet également une grande souplesse d'utilisation des espaces, un aspect appréciable pour un bâtiment appelé à voir son agencement intérieur évoluer dans le temps.

Un élément primordial de la composition est la rue centrale intérieure qui traverse le bâtiment de part en part et constitue «l'épine dorsale» de l'édifice: les circulations verticales et horizontales de tout l'immeuble prennent en effet leur source sur cette artère.

Quatre fonctions distinctes, concrétisées par des strates clai-

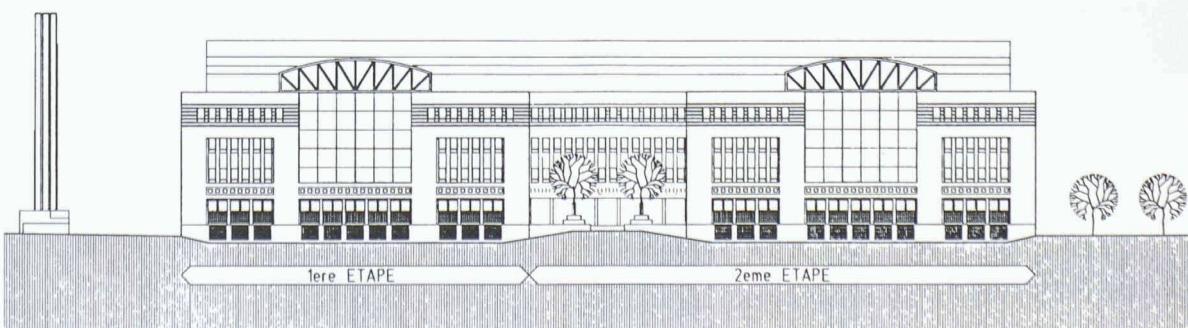
rement marquées, constituent la base de l'organisation:

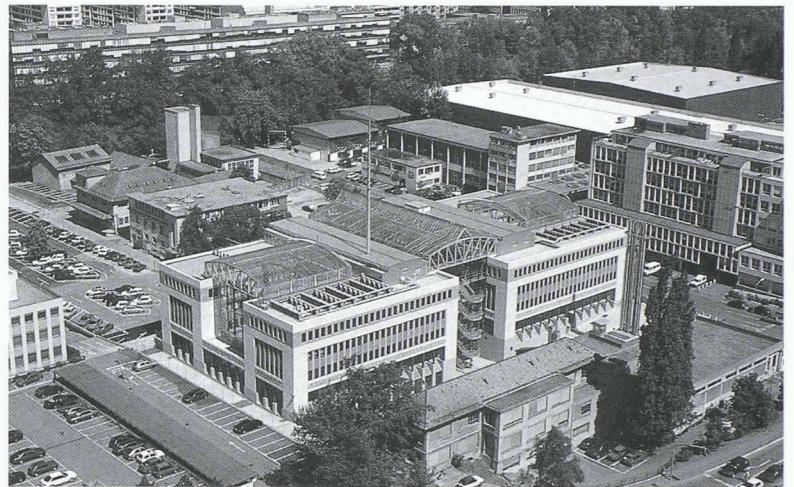
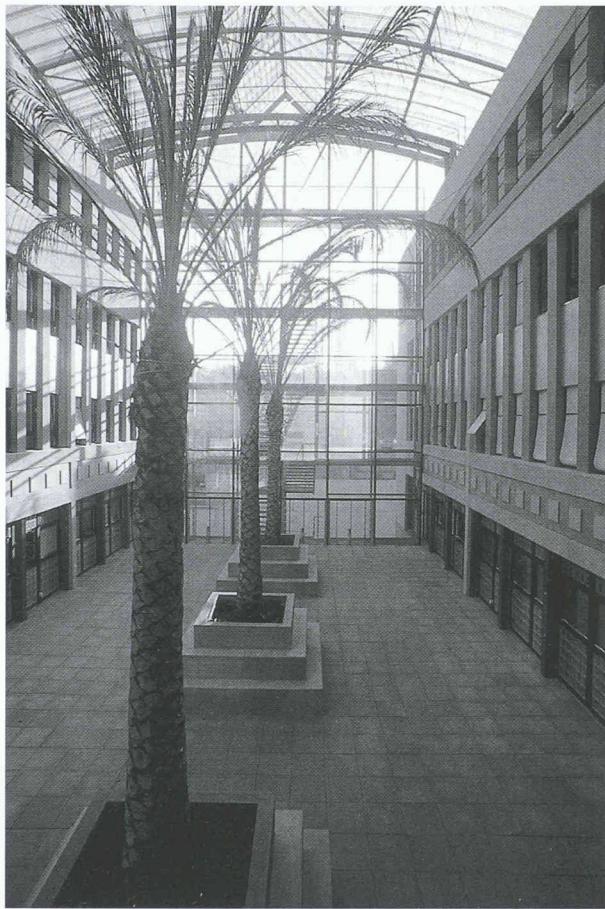
- deux sous-sols de parkings, abris, locaux techniques et d'archives,
- les rez inférieur et supérieur accueillant ateliers, entrée, services réservés au public et brigade motorisée,
- les trois étages en forme de «peigne» regroupant différents services de gendarmerie et l'état-major de la police,
- enfin, l'attique, composé d'une structure légère et abritant le restaurant, sa cuisine et des locaux techniques.

Les angles massifs de chacune des dents du «peigne» affirment la stabilité de l'ensemble, tandis que les serres remplissent leur rôle de couverture des espaces libres et de liaison entre éléments pleins, tout en assurant au niveau supérieur, l'intégration de l'attique.

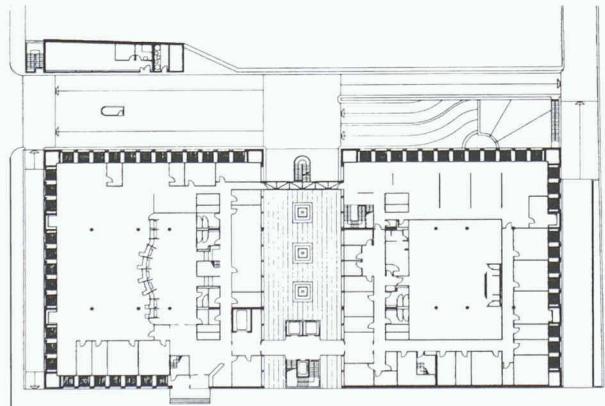
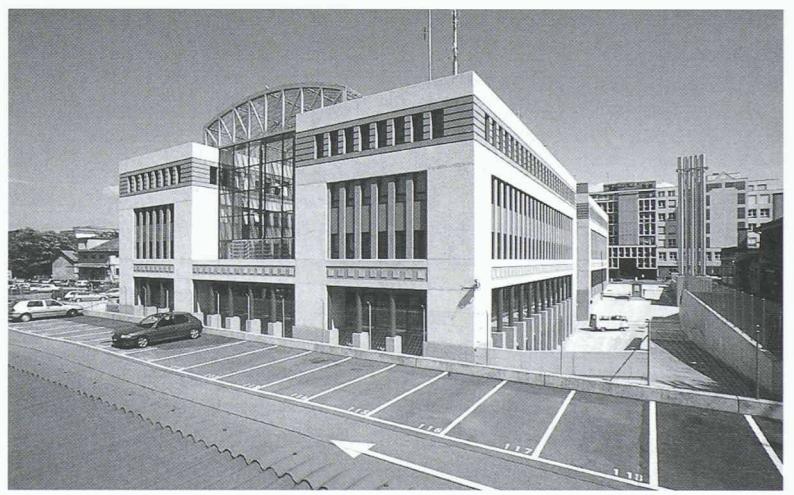
Hormis ce rôle d'élément architectural, les serres ont une fonction thermique importante: celle de constituer des espaces tampons permettant de diminuer les pertes énergétiques durant la mauvaise saison et réduisant ainsi le bilan thermique dû au grand développement des façades. L'étude conduite sur ce point laisse envisager une consommation d'énergie diminuée de 10%. En été, par contre, l'attention doit être portée sur les phénomènes de surchauffe: de larges ouvrants et une circulation d'air garantie de bas en haut répondent à ce problème.

Façade sud-est

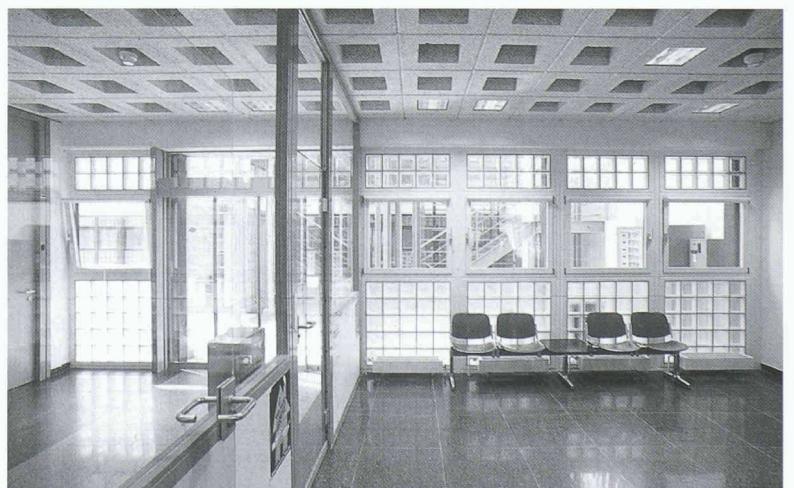




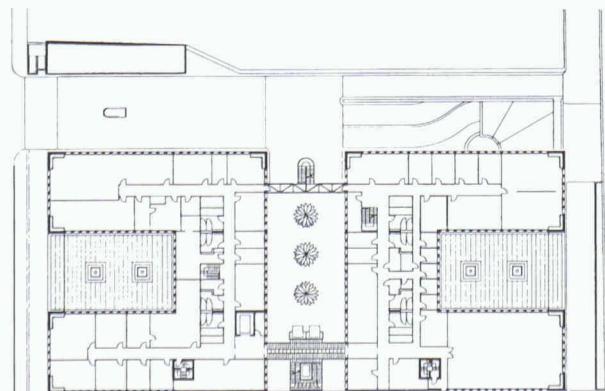
20



Rez supérieur / 1<sup>ère</sup> étape



Etage type / 1<sup>ère</sup> étape



Coupe transversale / 1<sup>ère</sup> étape

